

## AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

---

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-04 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, D'OCCUPATION OU DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, à la suite de l'adoption par résolution du projet de règlement mentionnée ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2023, le Conseil municipal de Longue-Rive tiendra une assemblée publique de consultation le **13 avril** à **18h30** au bureau municipal situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire des commentaires. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'objet du règlement est d'habiliter le Conseil municipal à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme. Ce règlement sert à autoriser un projet non conforme à la réglementation d'urbanisme, mais qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme. De cette façon, il n'est pas nécessaire de modifier les normes d'usages ou d'implantation dans la zone concernée.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Longue-Rive.

Le projet du règlement no. 22-04 peut être consulté au bureau municipal situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive durant les heures normales d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le projet de règlement 22-04 concernant les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble de la Municipalité de Longue-Rive ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire

DONNÉ À LONGUE-RIVE

CE 10 MARS 2023



---

Valérie Gille  
Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. de la Haute Côte-Nord  
**MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE**

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je , soussigné(e), greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive de la MRC de la Haute Côte-Nord, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat «Avis public de consultation publique aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 22-04 concernant les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble de la Municipalité de Longue-Rive », conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 10 mars 2023, au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la Municipalité conformément au Règlement 22-05 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Longue-Rive.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Longue-Rive ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.



---

Valérie Gille  
Greffière-trésorière